



## Endettement après une grosse période de galère

-----  
Par Visiteur

Bonjour ayant connu une grosse période de galère l'année dernière,j'ai beaucoup de retard avec mes prêts,je n'ai malheureusement pas eu le courage d'aller voir ma banque et de ce fait,je suis fiché FICP et la banque veut prendre ma maison, actuellement ma situation financière est revenu en ordre,j'essaie de faire une demande de rachat de crédits mais pour les personnes comme moi ce n'est pas facile.J'espère que vous pourrez me conseiller car actuellement mon moral est au plus bas.J'avais penser à un dossier de surendettement mais j'ai quand même peur que l'on me prenne ma maison et avec mes trois enfants...

J'aurais souhaité un étalement de ma dette afin de pouvoir respirer et si c'est possible quelles démarches dois-je faire.Merci par avance de votre réponse.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

J'aurais souhaité un étalement de ma dette afin de pouvoir respirer et si c'est possible quelles démarches dois-je faire

Auprès de qui avez vous contracté ces prêts d'argent?

Avez vous essayé de négocier des échelonnements?

Effectivement si vous montez un dossier de surendettement celui ci va être rejeté car vous êtes propriétaire d'un bien immobilier et que l'on va vous conseiller de le vendre.

Vous pouvez solliciter un délai de grace auprès du juge au regard de votre situation. L'avantage du délai de grâce, permet d'éviter qu'un huissier de justice ne commence ou ne termine une saisie et donc une vente des biens personnels, une fois ce délai obtenu.

Cette demande se fait sur le fondement de l'article 1244-1 du code civil: "Compte tenu de la situation du débiteur et en considération des besoins du créancier, le juge peut, dans la limite de deux années, reporter ou échelonner le paiement des sommes dues.

Par décision spéciale et motivée, le juge peut prescrire que les sommes correspondant aux échéances reportées porteront intérêt à un taux réduit qui ne peut être inférieur au taux légal ou que les paiements s'imputeront d'abord sur le capital

En outre, il peut subordonner ces mesures à l'accomplissement, par le débiteur, d'actes propres à faciliter ou à garantir le paiement de la dette. "

Quel est le montant de votre dette?

Cordialement